



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# LES AIDES AU FOOTBALL AMATEUR PORTÉES À 300 M€ SUR TROIS ANS

Réuni ce jour, le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a acté la mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel pour soutenir la reprise d'activités des clubs amateurs et faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du démarrage de la saison 2020-2021.

**Ce fonds de solidarité, alimenté par la FFF, les Ligues et Districts, s'élèvera à un total d'aides supplémentaires aux clubs de 30 M€.** Il sera destiné aux 14 000 clubs amateurs de l'ensemble du territoire et viendra conforter le budget 2019-2020 déjà alloué au football amateur (86 M€) que la FFF a maintenu en intégralité en dépit de l'arrêt de l'ensemble des activités et compétitions depuis le 13 mars dernier. Malgré l'impact de la crise du Covid-19 sur leurs recettes, la FFF, les Ligues et les Districts accroissent leur engagement historique en faveur du développement du football amateur dont le rôle éducatif et social est essentiel.

**Depuis 2018, la FFF a consacré un total de 300 M€ d'aides en faveur du football amateur** sur trois saisons (2018-19, 2019-20 et 2020-21). L'ensemble de ces efforts auxquels il convient d'ajouter le renforcement de la solidarité financière du football professionnel vont permettre de dépasser la barre historique des 100 M€ d'aides allouées au football amateur pour la saison 2020-2021.

**Le détail des aides du fonds de solidarité pour les clubs amateurs :**

- **Chaque club amateur percevra 10€ par licencié.** Cette aide financée par la FFF, les Ligues et les Districts sera créditée sur le compte des clubs

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

concernés à partir du mois de juillet. **Les clubs pourront s'inscrire dès aujourd'hui par le biais d'un questionnaire en ligne pour bénéficier de ce fonds.**

- **Une dotation en ballons pour un total de 3 M€** pour les clubs les plus fragiles (- de 100 licenciés).
- **Une augmentation des aides à l'emploi et à la formation** dans les clubs à hauteur de 1,25 M€

**Ces actions seront complétées par un accompagnement spécifique de la FFF en faveur des clubs nationaux**, comme le feront les Ligues et les Districts pour les clubs de leurs territoires. Le détail de ces aides FFF pour la saison 2020-2021 :

- Revalorisation de 20% du montant des licences clubs attribués par la FFF pour les clubs de N2, N3 et D1 Futsal (+ 870 000 euros)
- Création d'une aide de 5 000 euros pour chaque club de D2 Féminine
- Revalorisation des indemnités kilométriques (+ 600 000 euros) pour l'ensemble des clubs nationaux
- Revalorisation des indemnités de la Coupe de France féminine (+ 400 000 euros)

### **6 M€ pour les clubs de D1 Arkema (féminine)**

Le comité exécutif de la FFF a de plus acté le renforcement de l'accompagnement des clubs féminins de D1 Arkema grâce à la solidarité du football professionnel (convention FFF-LFP). Cette enveloppe d'aides spécifiques supplémentaires s'élèvera à 6 M€ pour la saison 2020-2021.

Paris, le 4 juin 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62